

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance de la directrice générale du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 8 septembre 2020 à 9 h au centre administratif du Centre de services scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

Édith Pelletier, directrice générale
Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications (en télétravail)
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique

ABSENCES

Marc Juneau, directeur en remplacement du Service des ressources humaines
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 9 H 08.

La directrice générale, Édith Pelletier, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale, Édith Pelletier adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- retrait du point 6.1 Plan triennal;
- ajout du point 5.1 Demande d'approbation pour établir une école aux fins d'un projet particulier selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- ajout du point 7.1 Nomination d'un coordonnateur au service des ressources humaines.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 21 JANVIER 2020

Le procès-verbal du conseil des commissaires du 21 janvier 2020 est approuvé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la séance du 17 août 2020 est approuvé.

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2020 est approuvé.

DEMANDE D'APPROBATION POUR ÉTABLIR UNE ÉCOLE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER SELON L'ARTICLE 240 SUR LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le directeur du service des ressources éducatives et du transport scolaire, Serge Dion, présente une demande d'approbation pour établir une école aux fins d'un projet particulier, selon l'article 240 sur la *Loi de l'instruction publique*.

CONSIDÉRANT l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de service scolaire doit obtenir l'approbation du ministre de l'Éducation, aux conditions et pour la période qu'il détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de parents a rencontré la direction générale du Centre de services scolaire des Sommets en 2017-2018 pour déposer un projet d'école alternative publique pour le secteur de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE le projet éducatif provisoire de l'école publique alternative de Memphrémagog propose une pédagogie plus ouverte à la différenciation, aux initiatives personnelles des élèves, à la place des parents à l'école et à l'apprentissage par projets concrets et signifiants;

CONSIDÉRANT QUE le projet éducatif provisoire de l'école publique alternative de Memphrémagog propose également un apprentissage centré sur la connexion avec la nature, la préservation de l'environnement et le travail en collégialité;

CONSIDÉRANT QUE cette école offrirait un projet centré sur une approche pédagogique et un programme d'enseignement distinct qui n'existe pas actuellement au Centre de services scolaire des Sommets et qu'il peut répondre aux besoins d'un bon nombre d'élèves du territoire.

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents du Centre de services scolaire des Sommets a été consulté et s'est prononcé en faveur de ce projet conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QU'IL y a actuellement une bâtisse vacante permettant d'accueillir cette école aux fins d'un projet pédagogique particulier et que les élèves se situant dans le secteur de cette bâtisse ont déjà une école de quartier;

CONSIDÉRANT QUE cette école de quartier, soit l'école Saint-Jean-Bosco dispense le même ordre d'enseignement et est situé dans un rayon de 10 kilomètres de l'école qui serait établi aux fins d'un projet pédagogique particulier;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Sommets a spécifiquement délégué au directeur du Services des ressources éducatives et du transport scolaire, le pouvoir de présenter une demande au ministre suivant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

Décision de la directrice générale

SDG-2020-033

La directrice générale mandate le directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire, afin qu'une demande d'approbation pour établir une école aux fins d'un projet pédagogique particulier, pour une période d'au moins 5 ans, débutant le 1^{er} juillet 2021, soit envoyée au ministre de l'Éducation.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

La directrice générale, Édith Pelletier, présente le dossier de nomination.

Autorisation de la directrice générale

SDG-2020-034

La directrice générale autorise :

- la nomination de madame Gabrielle Rousseau-Motard, à titre de coordonnatrice au Service des ressources humaines, et ce à compter du 21 septembre 2020. Mme Rousseau-Motard sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la Politique de gestion des administrateurs.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 9 H 40.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

La directrice générale, Édith Pelletier propose la levée de la séance.

La directrice générale

La secrétaire générale